

Réunion du Conseil d'administration de l'ACCP
Les 19 et 20 novembre 2011
Hôtel Sheraton, Ottawa, ON
8 h 30 à 17 h (HNE)
8 h 30 à 16 h (HNE)

NOTE : These minutes were translated from the original minutes which were recorded in English.

Présences : Lorna Martin (présidente), Miriam Duff, Lilli Janzen, Béatrice St-Amand-Doepker, Sarah Holland, Serge Hall, Beth Robinson, George Dunne, Michel Lefebvre, Erin Crossland, Deborah Wood Salter, Blythe Shepard, Ron Lehr, Martin Reid, Trish McCracken, Barbara MacCallum (secrétaire)

Excusés : Marie Cardinal-Picard

Invités spéciaux

Le 19 novembre 2011 : Hélène Léopoldorf (Chargée de recherche par l'ACCP)

Le 20 novembre 2011 : Suzanne More Kerr, Hope Burke, Wes Moore (co-présidents, Congrès 2011 de l'ACCP)

Mot de bienvenue

- Lorna souhaite la bienvenue à tous et les remercie d'être présents à la réunion.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 15 septembre 2011
3. Conflit d'intérêts
4. Rapports des administrateurs y compris les rapports de liaison avec les sections
5. Examen des éléments d'information
6. Section des conseillers en milieu scolaire – Statuts et règlements généraux
7. Section des formateurs de conseillers – Statuts et règlements généraux
8. Compte rendu du Programme d'aide aux employés (PAE)
9. Fonds d'aide aux sections
10. Cartes professionnelles
11. Crédits d'éducation permanente de l'ACCP
12. Congrès conjoint – International Association for Counselling (IAC)
13. Counselling and Psychotherapy Association of Commonwealth Nations (CPACN)
14. Évaluation nationale
15. Certification ACCP des conseillers d'orientation
16. Travaux sur des projets et en comités
17. Examen du plan stratégique
18. Vision 2020
19. Congrès de recherche de l'ACCP
20. Finances
21. Congrès 2011 de l'ACCP
22. Comptes rendus des comités et projets de l'ACCP



23. Suivi du procès-verbal
24. Prochaine réunion
25. Clôture de la réunion

1. Adoption de l'ordre du jour

- Demande d'ajout du compte rendu sur la Commonwealth Association à l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Proposée par Michel Lefebvre. Appuyée par Serge Hall.

ADOPTÉE.

2. Adoption du procès-verbal

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2011, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

Proposée par George Dunne. Appuyée par Erin Crossland.

ADOPTÉE.

3. Conflit d'intérêts

Toutes les personnes présentes ont confirmé qu'aucun des sujets inscrits à l'ordre du jour ne les mettait en situation de conflit d'intérêts, à l'exception de Lorna Martin, qui a indiqué qu'elle pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts en ce qui concerne la discussion des points 13 et 14 de l'ordre du jour. Barb MacCallum a indiqué qu'elle pourrait être en situation de conflit d'intérêts en ce qui concerne la discussion du point 14.

4. Rapports des administrateurs y compris les rapports de liaison avec les sections

Colombie-Britannique et Yukon – George Dunne

- Étant donné qu'il réside à Prince George, M. Dunne n'a pas encore été en mesure d'assister aux réunions de la Section de la C.-B.
- Il s'est fixé l'objectif d'améliorer ses habiletés en matière de technologie.
- Il a eu des communications avec la British Columbia Association of Clinical Counsellors (BCACC) et a parlé à son directeur général, Jim Browne, au sujet de l'état de la réglementation en C.-B.
- George est membre du Comité de déontologie.
- Le Comité de déontologie a été très occupé.
- Il a aussi participé au Projet d'initiative nordique et a adressé 90 courriels; le taux de réponse fut d'environ 10 %.
- George dit avoir été surpris par le nombre de courriels qu'il reçoit en provenance des membres.

Alberta – Sarah Holland

- Sarah exprime sa reconnaissance pour l'appui qu'elle a reçu de Blythe Shepard dans l'apprentissage de son nouveau rôle d'administratrice de l'ACCP.
- La Section de l'Alberta est active et Sarah travaille aussi au Projet d'initiative nordique.
- En Alberta, le problème tient au fait que les praticiens peuvent s'inscrire en tant que psychologues au niveau de la maîtrise et tous les praticiens sont incités à le faire par les établissements chargés de leur formation.



- En fait, si vous êtes détenteur des diplômes vous permettant de vous inscrire en tant que psychologue, vous devez vous inscrire pour pouvoir pratiquer.
- Il y a peu de reconnaissance des conseillers en Alberta.

Saskatchewan – Béatrice St-Amand-Doepker

- La problématique en Saskatchewan est semblable à celle de l'Alberta.
- En Saskatchewan, les praticiens peuvent s'inscrire en tant que psychologues au niveau de la maîtrise et tous sont incités à le faire par les établissements chargés de leur formation.
- On entame à peine les discussions au sujet de la réglementation de la profession de counseling.
- Il semble y avoir un certain intérêt à organiser des rencontres pour discuter du principe de la réglementation.
- Certains semblent également intéressés à mettre sur pied une Section de la Saskatchewan.

Manitoba – Miriam Duff

- Un nouvel étudiant francophone vient d'être nommé à l'Université de St-Boniface.
- Un petit groupe de personnes se disent prêtes à former une organisation qui examinerait la question de la réglementation.
- Tout renseignement ou conseil serait le bienvenu.
- Les étudiants de l'Université du Manitoba sont intéressés à en savoir plus au sujet des modifications à la certification; on s'inquiète de la possibilité d'obtenir un nombre d'heures de stage suffisant.

Ontario francophone – Michel Lefebvre

- Michel a fait une présentation auprès de 20 étudiants à l'Université d'Ottawa.
- Ils se sont montrés très intéressés par les règlements préliminaires publiés par le Conseil transitoire de l'Ordre des psychothérapeutes autorisés et des thérapeutes autorisés en santé mentale de l'Ontario.
- La période officielle de consultation sur la version préliminaire des règlements s'est terminée le 27 septembre 2011.
- Les deux titres protégés en Ontario (psychothérapeute autorisé et thérapeute autorisé en santé mentale) suscitent une certaine confusion.
- La question qui revient souvent est la suivante : « Comment expliquer qu'un praticien fasse le même travail et exerce dans le même champ d'application, tout en ayant des niveaux différents de formation? »
- L'association Conseillers auprès des collèges de l'Ontario (OCC) mène actuellement un sondage au sujet des exigences des étudiants ayant des besoins particuliers.
- Il faut plus de conseillers pour venir en aide aux étudiants ayant des besoins particuliers, car ceux-ci parviennent en plus grand nombre jusqu'au collégial.
- La Section de la région de la capitale nationale (RCN) continue d'offrir des ateliers de grande qualité.
- La Section de la RCN cherche actuellement un moyen d'attirer de jeunes conseillers au sein du CA de la Section.

Ontario Anglophone – Trish McCracken

- Trish souligna certains passages de son compte rendu d'administratrice.
- Elle a assisté à des rencontres du Conseil transitoire et a fait rapport des activités qui s'y sont déroulées aux personnes qu'elle représente.



- La période officielle de consultation est terminée en Ontario et le Conseil transitoire ne semble pas avoir bougé dans le dossier des Règlements d'inscription.
- Le code de déontologie du nouvel Ordre en Ontario a été adopté.
- Trish a encouragé ses membres à se préparer en vue de la réglementation en rassemblant les divers éléments d'information requis pour l'inscription.
- Le Règlement 33 sur l'inconduite professionnelle a été assoupli afin de permettre aux membres d'inscrire le titre de CCC à la suite de leurs titres PA et TASM.
- Trish est ravie de constater l'envoi par le Siège social de messages hebdomadaires au sujet du développement professionnel.
- Elle a remarqué le dynamisme de la Section de la RCN et aimerait mettre sur pied une Section dans la région de Toronto.
- On compte 78 nouveaux membres en Ontario.
- Trish assure la liaison avec la Section des conseillers en milieu scolaire.
- Elle a demandé des éclaircissements au sujet du rôle d'agent de liaison auprès d'une section.
- L'agent de liaison sert de voie d'information, mais doit faire preuve de prudence lorsqu'il exprime des opinions ou qu'il s'engage dans le travail concret de la section.

Québec anglophone – Lilli Janzen

- Le projet de loi 21 soulève de nombreuses questions.
- L'ACCP et la QCA (Quebec Counselling Association) ont travaillé fort à la diffusion de l'information disponible.
- L'ACCP a fait parvenir une lettre par messagerie à l'Office des professions afin de demander la reconnaissance de droits acquis pour les détenteurs du titre de CCC. La QCA a également adressé une lettre d'appui; on n'a pas encore reçu de réponse à la lettre.
- Certains membres trouvent que le rôle du conseiller dans le cadre des Programmes d'aide aux employés (PAE) porte à confusion. Dans certains PAE, on indique que les conseillers effectuent du counseling, tandis que dans d'autres, on affirme que les conseillers font aussi de la psychothérapie.
- Il n'est pas certain que les responsables des PAE comprennent bien les implications du projet de loi 21.
- Si les clients doivent attendre de recevoir de l'aide psychiatrique au Québec, la liste d'attente est d'un an et demi.
- L'économie a changé au Québec et les PAE sont débordés de travail.
- On ne sait pas si le praticien est obligé de parler français pour continuer de pratiquer au Québec.

Nouveau-Brunswick – Erin Crossland et Serge Hall

- Le dépôt de la version finale du projet de loi d'initiative parlementaire visant à réglementer le counseling au Nouveau-Brunswick a été retardé.
- Un avis juridique recommande l'ajout de définitions à la législation.
- Cela aura pour effet de protéger le titre et le champ d'application dans le cadre de la loi.
- Les psychologues travaillent aussi à la mise à jour de leur législation et il pourrait y avoir un chevauchement des deux champs d'application.

- Il est probable que le projet de loi soit présenté au printemps 2012.
- Le ministre de la Santé est très coopératif.

Nouvelle-Écosse – Beth Robinson

- La loi sur l'exercice de la profession de thérapeute conseiller (*Counselling Therapists Act*) fut promulguée le 11 octobre 2011.
- On félicite tous ceux et celles qui ont travaillé très fort à l'atteinte de cet objectif.
- L'Ordre professionnel organise une célébration le 26 novembre 2011.
- Lorna Martin a indiqué à regret qu'elle ne pourrait être présente au NSCCT. Elle avait un conflit d'horaire l'empêchant de participer.
- Ron Lehr, qui s'est beaucoup impliqué dans la démarche de réglementation, transmettra les salutations de l'ACCP au nom de Lorna et offrira un présent spécial à l'intention du nouvel Ordre professionnel.
- La Section de la Nouvelle-Écosse a mis en place un comité de direction intérimaire.
- La Section a également accepté d'accueillir localement le Congrès 2013 de l'ACCP.
- Beth est aussi active au sein du Comité de déontologie de l'ACCP, ce qui l'a grandement occupée.
- Il semble que l'Ordre des psychologues de la Nouvelle-Écosse modifiera ses exigences en fonction du doctorat (Ph.D.), ce qui pourrait entraîner un accroissement du nombre de membres à l'ACCP.
- Lorna fit remarquer que l'ACCP prépare actuellement un guide destiné aux superviseurs et que ce document pourrait être utile au NSCCT (The Nova Scotia College of Counselling Therapists).

Île-du-Prince-Édouard – Deborah Wood Salter

- L'élection provinciale a reporté au pouvoir le gouvernement sortant.
- Le ministre de la Santé nommé au sein du nouveau gouvernement a occupé le même poste il y a deux ans et s'était alors montré ouvert à la réglementation du counseling.
- La Prince Edward Island Counselling Association (PEICA) s'est dotée d'une nouvelle direction, ce qui a contribué à donner un souffle nouveau à l'organisme.
- La PEICA a tenu un stand lors du Congrès des enseignants auquel 2 000 personnes ont participé.
- Au cours de ce Congrès, on a noté un vif intérêt au sujet de la PEICA et de l'ACCP.
- Il semble qu'il y ait actuellement une importante pénurie de conseillers en milieu scolaire sur l'Î.-P.-É.
- Deux conseillers qui avaient pris leur retraite ont été appelés à reprendre du service.
- Une rencontre se tiendra à l'UPEI (University of Prince Edward Island) pour discuter des nouveaux programmes; l'UPEI étudie la possibilité d'offrir un programme de niveau maîtrise en counseling.
- Aucune décision n'a été prise pour le moment.

Terre-Neuve et Labrador – Martin Reid

- Les conseillers en pratique privée questionnent souvent Martin au sujet de l'assurance.
- Certains étudiants ont réclamé des tarifs de groupe pour les webinaires.
- Le Siège social étudie la question.

- Martin est également agent de liaison auprès de la Section justice sociale.
- La Section réclame un stand au rabais ou gratuit lors du congrès, car ses membres travaillent à une campagne de financement et cela aurait pour effet de réduire les sommes qu'ils pourront verser aux œuvres de bienfaisance.
- La Section justice sociale présentera une proposition pour le prochain congrès concernant Conseillers sans frontière.

5. Éléments d'information

- Lorna a passé en revue et mis à jour les éléments d'information.

Accord sur le commerce intérieur / Mobilité de la main-d'œuvre

En avril 2011, l'ACCP fut l'hôte du Symposium 2011 sur la mobilité des conseillers. L'événement fut un succès, car il y a eu accord sur une définition et un champ d'application à l'échelle canadienne. La prochaine étape consistera à établir un code de déontologie pancanadien. RHDCC, qui a financé ces projets, a recommandé au Groupe de travail de soumettre une proposition. L'ACCP a soumis une proposition en mai 2011 au nom du Groupe de travail. En août 2011, l'ACCP fut avisée que le projet ne recevrait pas de subvention.

En août 2011, l'ACCP a présenté une autre proposition ayant trait à l'élaboration de voies d'échange entre les trois provinces actuellement réglementées.

L'ACCP a réussi à obtenir ce financement, qui a débuté le 27 octobre 2011.

Questions de réglementation et de défense des droits

Québec

Au Québec, on compte sept ordres professionnels ayant trait à la pratique de la psychothérapie et quatre ordres professionnels ayant trait au counseling (indiqués par un astérisque) :

- Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*
- Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec*
- Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
- Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Ordre des psychologues du Québec*
- Collège des médecins du Québec

À l'entrée en vigueur du projet de loi 21 au Québec, la psychothérapie sera réglementée et assortie du titre réservé de psychothérapeute.

Si un membre appartient à l'un des cinq premiers ordres professionnels ci-dessus et souhaite pratiquer la psychothérapie, il *doit* détenir un diplôme de maîtrise et remplir une demande de permis d'exercice de la psychothérapie auprès de l'Ordre des psychologues du Québec, peu importe s'il utilise ou non le titre de « psychothérapeute » ou s'il a ou non l'intention de l'utiliser et peu importe s'il

désigne ou s'il a l'intention de désigner sa pratique par le terme de « psychothérapie ». Voici la définition de la psychothérapie telle qu'elle apparaît dans le projet de loi 21 :

« La psychothérapie est un traitement psychologique pour un trouble mental, pour des perturbations comportementales ou pour tout autre problème entraînant une souffrance ou une détresse psychologique qui a pour but de favoriser chez le client des changements significatifs dans son fonctionnement cognitif, émotionnel ou comportemental, dans son système interpersonnel, dans sa personnalité ou dans son état de santé. Ce traitement va au-delà d'une aide visant à faire face aux difficultés courantes ou d'un rapport de conseils ou de soutien. » (CanLII – Code des professions, L.R.Q. C-26, Chapitre VI.1, 187.1)

Si l'activité exercée correspond à la définition juridique de la psychothérapie contenue dans la Loi, elle est régie par ce règlement.

Les personnes qui sont psychologues et médecins peuvent exercer la psychothérapie sans devoir détenir un permis à cette fin (voir <http://www.ordrepsy.qc.ca/en/public/projet-de-loi-21/index.sn>).

Les personnes qui ne sont pas actuellement membres d'un ordre professionnel peuvent être admissibles à l'obtention d'un permis en vertu de la procédure de reconnaissance des droits acquis, mais cette admissibilité sera assujettie à des critères précis et pour un temps limité. Les personnes qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité ne pourront pas obtenir un permis.

Cette section du projet de loi 21 se poursuit en ces termes :

« L'Office, par règlement, établit une liste d'interventions qui ne constituent pas de la psychothérapie au sens du deuxième alinéa, mais qui s'en rapprochent et définit ces interventions. » (Ibid.)

Au cours des mois de juillet à septembre, l'ACCP a demandé des éclaircissements au sujet des aspects de la reconnaissance des droits acquis dans le projet de loi 21. On a informé l'ACCP qu'une fois que les règlements entreraient en vigueur, il y aura une courte période (peut-être deux mois) de reconnaissance de droits acquis. Cependant, la nature exacte de cette reconnaissance reste obscure. On a rédigé et publié deux bulletins d'information sur le site Web de l'ACCP en juillet et en août.

De plus, une lettre fut adressée le 17 août 2011 à M. Jean Paul Dutrisac, Président de l'Office des Professions du Québec en vue de faire valoir les droits des membres de l'ACCP au Québec et demandant des éclaircissements sur la Loi 21. Une copie de cette lettre est incluse dans la trousse remise aux membres du CA.

L'ACCP a reçu une réponse à sa lettre le 21 octobre 2011; l'Ordre des professions lui suggérerait de répondre à la consultation publique qui était en cours concernant le projet de loi 21. L'ACCP répondit en demandant la reconnaissance des droits acquis

des détenteurs du titre de CCC au Québec; un exemplaire de la lettre se trouve dans la trousse des administrateurs. À ce jour, l'ACCP attend toujours une réponse.

Ontario

Le Conseil transitoire de l'Ordre des psychothérapeutes autorisés et des thérapeutes autorisés en santé mentale de l'Ontario fut très occupé au cours de l'été 2011. Au cours de cette période, le Conseil a distribué une version préliminaire des règlements qu'il veut soumettre à la consultation officielle. La période de consultation s'est étendue du 29 juillet au 27 septembre 2011.

La Coalition ontarienne des professionnels en santé mentale (dont l'ACCP est membre) s'est réunie le 8 août et le 10 septembre 2011 pour discuter des règlements et pour formuler une réponse à l'intention du Conseil transitoire. Une copie du mémoire adressé au Conseil transitoire en septembre 2011 se trouve dans la trousse remise aux membres du CA.

L'ACCP (Lorna Martin et Barb MacCallum) a également assisté aux réunions du Conseil transitoire le 22 juin et le 27 septembre 2011. Il y eut une autre rencontre le 16 novembre 2011. Lors de la rencontre du 16 novembre 2011, le Conseil transitoire annonça des modifications aux règlements sur l'Inconduite professionnelle et sur l'Assurance qualité. Les règlements sur l'Inscription ont été l'objet de très peu de modifications. La Coalition se réunira le 21 novembre 2011 afin d'établir les prochaines étapes de sensibilisation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée.

Par ailleurs, le Conseil transitoire a défini deux ensembles de compétences : l'un pour les Psychologues autorisés et l'autre pour les Thérapeutes autorisés en santé mentale. Tous les membres de l'ACCP ont reçu un sondage portant sur ces compétences. Le sondage s'est terminé le 25 septembre 2011. Ces compétences seront soumises à une consultation publique en janvier et février 2012.

Nouvelle-Écosse

Le Nova Scotia College of Counselling Therapists fut établi le 11 octobre 2011. Félicitations à tous ceux qui y ont participé!

Alberta

En Alberta, les membres doivent déployer des efforts en raison d'un manque de reconnaissance des conseillers au niveau de la maîtrise. Toutes et tous sont encouragés / incités à devenir membres du College of Psychologists of Alberta.

Pour faire valoir les droits des membres albertains, une lettre fut adressée au ministre de la Santé et du Bien-être. La trousse des administrateurs contient une copie de cette lettre.

Nouveau-Brunswick



Le projet de loi d'initiative parlementaire a été acheminé au contentieux de la province. Il devrait être l'objet d'une lecture au Parlement durant la session du printemps 2012.

Section des conseillers en milieu scolaire

Lorna Martin et Margie Cain ont rédigé une lettre qui fut adressée à tous les ministres de l'Éducation et aux syndicats d'enseignants partout au Canada en vue de mettre en valeur le rôle des conseillers en milieu scolaire. La trousse des administrateurs contient une copie de cette lettre.

Table ronde sur la santé mentale et la maladie mentale

L'ACCP a été invitée à participer à la Table ronde sur la santé mentale et la maladie mentale tenue sous les auspices du Parti libéral. La rencontre s'est déroulée à Ottawa, le 7 septembre 2011. C'est Hedy Fry, députée de Vancouver Centre, l'honorable Bob Rae, chef du Parti libéral et l'honorable Art Eggleton, sénateur, qui ont animé la rencontre. Environ 7 organismes œuvrant en santé mentale participaient à la rencontre, dont la Société canadienne de psychologie et la Commission de la santé mentale. La discussion a principalement porté sur la pénurie de ressources en santé mentale dans les hôpitaux, le système correctionnel et les écoles. L'ACCP était représentée par Barb MacCallum et Monika Gal. La trousse des administrateurs contient une lettre qui fut envoyée pour assurer le suivi de la rencontre.

Manuels

On a trouvé un auteur pour presque tous les chapitres du manuel de déontologie. La Section des formateurs de conseillers a beaucoup contribué à la recherche d'auteurs.

Projet de manuel du superviseur

En septembre 2011, Lorna Martin et Blythe Shepard se sont réunies par téléconférence pour tracer les grandes lignes du manuel du superviseur. Le contenu de chaque chapitre a été défini et l'on travaille actuellement à sa rédaction. Blythe et Lorna ont prévu se réunir à nouveau le 28 novembre 2011.

Réunion du CAPFC

En août, les présidents du CAPFC (Bill Borgen et Sharon Robertson) ont demandé la permission de convoquer une réunion du CA du CAPFC. Les membres du CAPFC ont bien essayé de tenir leurs réunions par téléconférence, mais se sont heurtés aux difficultés de déterminer une heure pour les rencontres et de parvenir à se rencontrer suffisamment longtemps pour accomplir le travail voulu. En plus de leurs analyses habituelles, ils doivent travailler de toute urgence sur l'élaboration de politiques.

La réunion s'est tenue du 4 au 6 novembre à Calgary. Sharon Robertson, Bill Borgen, Robert Baudouin, Karen Wright et Blythe Shepard y ont assisté. Blythe n'a assisté qu'à la réunion du 6 novembre pour y donner de l'information et un aperçu de l'orientation actuelle des politiques de l'ACCP.



On a soulevé une question au sujet d'une présentation faite au Nouveau-Brunswick et intitulée « L'accréditation CAPFC – Est-ce que ça vaut la peine? » Personne n'en savait plus long à ce sujet.

Programmes d'aide aux employés

Les Programmes d'aide aux employés ou PAE sont devenus une source d'emploi importante pour les conseillers en santé mentale, et particulièrement pour les membres de l'ACCP. Le Siège social a reçu des questions de la part des membres au sujet des divers aspects de ce domaine d'emploi. Pour acquérir une meilleure compréhension en ce domaine, l'ACCP a mené un sondage auprès des responsables de PAE.

La première étape de cette étude a consisté à définir les PAE et à dresser une liste complète des PAE canadiens. Ces renseignements ont été mis en ligne sur le site Web de l'ACCP. De plus, on a documenté les renseignements de base concernant les services offerts par les PAE et le processus d'orientation auprès de ces ressources.

Une fois cette recherche de base terminée, on a mené un sondage téléphonique auprès d'un certain nombre de PAE choisis et on leur a soumis les questions suivantes.

1. Êtes-vous affilié à un organisme de PAE ou offrez-vous votre propre PAE?
2. Quels sont vos critères minimaux pour l'embauche d'un conseiller?
3. Considérez-vous que vos conseillers effectuent un travail de counseling et/ou de psychothérapie? Pourquoi?
4. Les personnes qui travaillent pour vous en tant que conseillers sont-elles :
 - a. contractuelles ou employées?
 - b. Ont-elles accès à de la formation permanente?
5. Combien un client doit-il déboursier pour une session?
6. Quel est le salaire de vos conseillers?

La trousse des administrateurs contient le rapport confidentiel.

La prochaine étape en ce domaine consistera à décider de la meilleure façon d'utiliser cette information.

Congrès et conférences

2011 – Ottawa

Le rapport financier du congrès est terminé. L'événement s'est soldé par un bénéfice total de 4 753,34 \$. De cette somme, on accordera 1 426,00 \$ à la Section de la RCN.

2012 – Calgary

La planification de ce congrès se poursuit. On s'est assuré de la présence des principaux conférenciers et le processus d'inscription a débuté le 16 septembre 2011. On a sélectionné les ateliers précongrès. L'appel des propositions s'est terminé le 15

octobre 2011 et l'on a reçu 177 propositions pour les 62 cases horaires au programme.

2013 – Halifax

Le lieu a été réservé. Le Siège social s'affaire actuellement à établir un partenariat avec la Section Nouvelle-Écosse de l'ACCP. La rencontre initiale s'est tenue le 23 octobre 2011.

2014 – Victoria

Le lieu a été réservé. Pas d'autre intervention pour le moment.

2015 – Niagara Falls

Le lieu a été réservé. Pas d'autre intervention pour le moment.

2016 – Saint-Jean, T.-N.

Le lieu a été réservé. Pas d'autre intervention pour le moment.

6. Règlements généraux des conseillers en milieu scolaire

Mise en contexte

- À l'occasion de l'assemblée générale de la Section des conseillers en milieu scolaire, tenue le mercredi 18 mai 2011 dans le cadre du Congrès annuel de l'ACCP à Ottawa, on apporta des amendements à la version révisée en 2003 des statuts et règlements de la Section. Les règlements généraux et tout amendement doivent être approuvés par le Conseil d'administration de l'ACCP.
- Voici les résolutions adoptées par la Section des conseillers en milieu scolaire :
 1. Que toutes les occurrences des termes Association canadienne du counseling ou ACC soient remplacées par Association canadienne de counseling et de psychothérapie ou ACCP.
 2. Que l'apostrophe suivie d'un *s* dans la désignation anglaise de la Section (*School Counsellors' Chapter*) soit supprimée partout où elle apparaît.
 3. Que le terme anglais désignant les règlements généraux (*Bylaws*) soit systématiquement orthographié sous la forme « Bylaws », et que celle-ci remplace les formes « By-Laws » et « By-laws ».
 4. Que les Statuts et les règlements généraux de la Section des conseillers en milieu scolaire soient amendés.
- Les statuts et règlements généraux avaient été insérés dans la trousse des administrateurs et les sections amendées avaient été notées.
- On discuta certains amendements proposés au libellé, qui pourraient s'avérer utiles à la Section.
- On les transmettra à titre de suggestions à la Section des conseillers en milieu scolaire.

Résolution : Approuver la version de mai 2011 des statuts et règlements de la Section des conseillers en milieu scolaire comportant les réaménagements recommandés.

**Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Deborah Wood Salter.
ADOPTÉE.**

7. Section des formateurs de conseillers – Statuts et règlements généraux

- À l'occasion de l'assemblée générale de la Section des formateurs de conseillers, tenue en mai 2011 dans le cadre du Congrès annuel de l'ACCP à Ottawa, on apporta des amendements aux statuts et règlements de la Section. Les règlements généraux et leurs amendements doivent être approuvés par le Conseil d'administration de l'ACCP. Dans la trousse des administrateurs se trouve un exemplaire des règlements généraux révisés. Les modifications sont indiquées par un soulignement.
- Les alinéas 3.1, 3.2 et 3.3., dans lesquels sont décrites les exigences d'adhésion à la Section, ont été perçus comme peu invitants.
- Le CA a demandé que les règlements généraux de la Section des formateurs de conseillers soient retournés à la Section.
- On demandera à la Section d'harmoniser leurs alinéas 3.1, 3.2, 3.3 avec les alinéas 1.1.1.2 et 1.1.2.1 des règlements généraux de l'ACCP.
- L'administration de catégories de membres au sein des sections n'est pas possible, car il faudrait modifier considérablement et à grands frais la base de données.
- La Section devra surveiller les aspects qui concernent les membres sans droit de vote.
- On demande de retirer la mention du vote dans l'alinéa 3.
- On demande aussi de réviser l'alinéa 5 qui décrit le vote au sein de la Section.

Résolution : Retourner au comité de direction de la Section des formateurs de conseillers son projet de Statuts et règlements généraux de mai 2011 et demander que soient apportées les modifications suggérées. Les Statuts et règlements généraux pourront être soumis lors d'une réunion subséquente du CA.

**Proposée par Serge Hall. Appuyée par Martin Reid.
ADOPTÉE.**

8. Compte rendu du Programme d'aide aux employés (PAE)

- Hélène Léopoldorf (chargée de recherche par l'ACCP) a présenté un aperçu du compte rendu sur les PAE et des discussions qu'elle a eues avec les divers intervenants qui lui ont fourni de l'information.
- Le compte rendu est très instructif et fournit de précieux renseignements.
- On devra le remanier pour en retirer les renseignements confidentiels.
- Le Conseil remercie Hélène pour son travail remarquable.

9. Fonds d'aide aux sections

Mise en contexte

- On a discuté de la création du Fonds d'aide aux sections lors de la réunion de mai du Conseil d'administration. Cette discussion résulte des récentes réunions des présidents de sections, au cours desquelles, certains ont réclamé que l'ACCP augmente son aide pour les événements, les initiatives et les services de traduction.
- Pour soutenir la croissance et le développement d'initiatives clés, la mise en place d'un Fonds d'aide aux sections, similaire au Fonds d'aide à la législation, fournirait un soutien interne à nos membres au sein de leurs sections. Dans la même veine que pour le Fonds

d'aide à la législation, le Comité de direction aurait pour tâche de déterminer une structure équitable sur le plan financier et applicable au nouveau Fonds.

- Au terme des discussions, la présente résolution fut adoptée en mai 2011.

Résolution : Que l'ACCP mette sur pied un Fonds d'aide aux sections, le Comité de direction devant se charger d'en établir les règles d'administration et de gestion financière.

Dans l'esprit de cette résolution, le Comité de direction a élaboré les lignes directrices suivantes.

Structure du Fonds d'aide aux sections

- Le Fonds d'aide aux sections offrira des possibilités de financement d'**aide** de la part de l'ACCP aux sections, jusqu'à concurrence de 6 000 \$ par année pour l'ensemble des demandes formulées par toutes les sections. L'aide sera accordée au mérite et sera attribuée en fonction des fonds disponibles et des fonds directement collectés par la section pour ses propres projets. Dans le système comptable de l'ACCP, ces sommes seront clairement identifiées au Fonds d'aide aux sections. La date d'entrée en vigueur du Fonds d'aide est fixée en février 2012.
- Le financement d'aide ne doit pas compromettre la capacité de l'ACCP de gérer d'autres projets. À chaque exercice financier, l'ACCP fixera une limite au montant de financement disponible. Cette décision de plafonner le Fonds sera prise par le Conseil d'administration et communiquée aux parties intéressées en temps opportun.
- La décision du CA de l'ACCP est sans appel. S'il y a lieu, l'ACCP se réservera le droit de ne pas financer de projets au cours d'un exercice donné.

Administration du Fonds

Le Fonds sera administré par l'entremise du Siège social de l'ACCP.

C'est le Conseil d'administration de l'ACCP qui gèrera à sa discrétion les usages du Fonds d'aide aux sections.

C'est le président de la section qui doit faire la demande de financement au Fonds, par l'entremise de la Directrice générale de l'ACCP. Chaque demande sera évaluée au cas par cas par le Conseil d'administration sous l'angle de son admissibilité au financement.

La demande de financement doit inclure les renseignements suivants :

- Le nom de la section qui demande le financement, y compris les signatures et les noms de tout organisme ou association partenaire ou donateur individuel
- Des preuves de l'existence d'un groupe organisé et cohérent de personnes engagées dans le projet de la section dans l'intérêt véritable des clients, des conseillers et des psychothérapeutes
- L'historique des activités entreprises avant la demande de financement
- Des preuves de l'existence d'un plan de financement de la section, de campagnes de financement et de diffusion d'information compatibles avec l'éthique, la mission et les services de l'ACCP
- Des preuves de recherche ou de préparation d'information de base
- Une description de l'utilisation des sommes, indiquant clairement de quelle façon elles permettront de faire progresser la cause de la section de l'ACCP

- Le budget détaillé des sommes requises
- Un échéancier des dépenses
- Les noms des personnes ou des organismes auxquels les sommes seront versées
- La date limite pour le financement

Compte rendu

Dans les trois mois suivant la fin du projet ayant reçu du financement, le président de la section soumettra à la DG de l'ACCP un compte rendu des résultats du projet.

Publicité du Fonds

Lorsque des sommes destinées à des dépenses sont approuvées, on fera paraître un article dans *Cognica* pour informer les membres de l'utilisation du Fonds.

Dans les trois mois suivant la fin du projet, le président de la section bénéficiaire présentera un court article destiné à *Cognica* et décrivant le projet et ses résultats.

La résolution portée à l'attention du Conseil d'administration se lit comme suit :

Discussion :

- Devrait-on ajuster le montant en fonction de l'âge de la section?
- Le projet proposé par la section pourrait être extrêmement important et utile pour l'Association et pour la section, de sorte que la décision ne devrait pas se fonder sur l'âge.
- L'ACCP risque-t-elle de voir le Fonds s'épuiser?
- Cette situation pourrait survenir si une section fait une demande vers la fin de l'année.
- Toutefois, nous recevons habituellement un avis préalable indiquant l'intention de demander du financement, de sorte qu'il est possible de planifier l'affectation du Fonds selon l'ensemble des projets prévus.
- Cette façon de faire a bien réussi dans l'affectation du Fonds d'aide à la législation.
- Il importe de s'assurer que les lignes directrices restent le plus souple possible durant la première année.
- On pourra, s'il y a lieu, adapter les lignes directrices l'année suivante.

Résolution : Accepter la structure du Fonds d'aide aux sections, telle que présentée.

Proposée par Michel Lefebvre. Appuyée par Trish McCracken.

ADOPTÉE.

10. Cartes professionnelles

Mise en contexte

Lors de l'assemblée générale annuelle 2011 (AGA), les participants ont proposé la résolution suivante.

« Pour l'instant, le siège social de l'ACCP fournit des cartes professionnelles aux membres du Conseil et aux présidents des sections. Afin que d'autres personnes de l'Association puissent à leur tour promouvoir la profession du counseling et de la psychothérapie, je demande que le CA de l'ACCP étudie la possibilité de fournir à

tous les membres certifiés qui en font la demande des cartes professionnelles ACCP, dont le coût reste à déterminer. »

- On notera que cette demande avait déjà été formulée auprès du Comité de direction de l'ACCP par le passé et qu'elle avait été rejetée. Les dernières demandes ont été formulées en août et septembre 2011.
- Contrairement à d'autres associations mutuellistes, l'ACCP jouit d'une situation particulière dans laquelle ses membres ne sont pas autorisés à inscrire sur une carte professionnelle ou autres documents de marketing (site Web, brochure) leur statut de membre de l'ACCP. De fait, chaque année, les membres sont appelés à signer une déclaration qui se lit comme suit :

« *Veuillez noter que le fait d'être membre de l'ACCP ne vous qualifie pas en tant que conseiller certifié. La mention du statut de membre ne doit pas être utilisée sur les cartes professionnelles, dans les sites Web ni de quelque autre façon destinée à publiciser les compétences du membre en tant que conseiller. Si vous voulez utiliser un titre professionnel de l'ACCP, vous devez obtenir la certification, ce qui vous permettra d'employer les lettres CCC (conseiller canadien certifié), soit la référence appropriée en matière de compétences pour la pratique du counseling.* »
- Le contexte est fort différent aux États-Unis et ne se compare pas à celui de l'ACCP. L'American Counseling Association fournit à ses membres des cartes professionnelles, mais tous les conseillers aux É.-U. doivent avoir obtenu un permis pour exercer la profession, ce qui n'est pas le cas au Canada. En outre, dans d'autres organismes, le membre doit être certifié pour pouvoir adhérer à l'association (BCACC), ce qui garantit que toute personne qui évoque son statut de membre a également obtenu la certification qu'il peut exercer conformément aux normes établies par ladite association.
- Certes, l'ACCP encourage ses membres qui ont le titre de CCC d'en faire mention, mais la seule mention du statut de membre de l'ACCP peut porter à confusion auprès du public et s'avérer contraire à la déontologie. Si l'ACCP devait fournir des cartes professionnelles, cela pourrait contrevenir à cette condition d'adhésion et aux normes de déontologie préconisées par l'ACCP, car on ne saurait pas à quelles fins les cartes professionnelles pourraient être utilisées.
- Le fait de fournir des cartes professionnelles aux membres du CA de l'ACCP et aux présidents des sections vise à se conformer aux protocoles de communication établis dans les politiques de l'ACCP. Pour s'assurer que l'Association parle d'une seule voix, l'utilisation du logo et des cartes professionnelles est réservée aux personnes ayant un accès direct à la prise de décisions au niveau du Comité de direction et de la Direction générale.
- La raison invoquée dans la demande des participants à l'AGA de mai 2011 concernant les cartes professionnelles était « En vue de munir d'autres personnes de l'Association d'outils de promotion de la profession de counseling et de psychothérapie ». Or, l'ACCP a produit une nouvelle brochure que les membres peuvent utiliser s'ils le désirent pour faire la promotion de l'ACCP.
- Elles peuvent être envoyées à quiconque en fait la demande.
- De plus, le Comité de direction est disposé à fournir un appui par écrit à des projets précis mis de l'avant par les sections. La Présidente de l'ACCP peut adresser une lettre à

l'organisme ou au membre de la section afin d'établir clairement que le projet est une initiative de l'ACCP.

- On a convenu de transmettre la résolution au Conseil d'administration aux fins de discussion. Toutefois, le Comité de direction en a discuté et recommande au Conseil d'administration de rejeter cette demande en raison du tort que cela pourrait causer auprès du public.

Résolution : En réponse à la proposition formulée lors de l'AGA de l'ACCP en mai 2011 visant à ce que l'ACCP fournisse des cartes professionnelles aux membres certifiés qui en feraient la demande, le Conseil confirme la pratique de distribution de cartes professionnelles de l'ACCP uniquement aux membres du CA et aux présidents des sections, conformément au Code de déontologie de l'ACCP.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Erin Crossland.
ADOPTÉE.**

11. Crédits d'éducation permanente

- Au cours des deux dernières années, Blythe Shepard a consacré beaucoup de travail à réviser le système des Crédits d'éducation permanente. Lors de la réunion du CA en mai 2011, une résolution a été proposée au sujet des CÉP. Celle-ci prévoyait l'accroissement du nombre de CÉP à 50 crédits sur une période de trois ans. Les administrateurs ont considéré que ce nombre pourrait s'avérer trop élevé. La discussion de la résolution originale prévoyant 50 crédits a été ajournée en mai 2011 et est par la suite morte au feuillet.
- Blythe Shepard fit remarquer que d'après la recherche effectuée, les exigences de l'ACCP sont très faibles en comparaison de celles imposées par des organismes similaires dans le monde.
- On demande alors au CA de formuler davantage de commentaires sur le nombre de crédits qu'il jugerait approprié. On demande aussi aux administrateurs d'examiner les crédits attribués pour chaque type de CÉP.
- Trois membres du CA ont transmis leurs commentaires.
- La résolution proposée aujourd'hui recommande 36 crédits sur une période de trois ans.
- La documentation de la Mental Health Academy, qu'étudie l'ACCP et qui a été approuvée par l'ACA, la NBCC et mise à l'étude par l'APA, sera utile pour aider les membres à obtenir leurs crédits.

Résolution : Les exigences de CÉP sont fondées sur un cycle de trois ans. À compter de septembre 2012, tous les nouveaux membres de l'ACCP devront obtenir 36 crédits d'éducation permanente tous les trois ans. Dans le cas des membres existants, l'exigence de 36 CÉP entrera en vigueur au début de leur prochain cycle de 3 ans, afin de permettre la préparation et la planification de leur formation.

**Proposée par Blythe Shepard. Proposée par Ron Lehr.
ADOPTÉE.**

12. Congrès conjoint – International Association for Counselling (IAC)

- En 1996, l'ACCP et l'IAC ont organisé un congrès conjoint.

- On a suggéré que l'ACCP étudie la possibilité d'organiser un congrès conjoint avec l'IAC en 2014.
- Ce congrès pourrait être tenu soit dans le cadre du congrès annuel de l'ACCP ou en tant qu'événement distinct.
- Le congrès de l'ACCP de 2014 se tiendra à Victoria, en C.-B.
- Ron Lehr a communiqué avec les gens de l'IAC et ils se sont montrés intéressés au projet.
- L'IAC discutera de ce projet conjoint lors de la réunion de son comité de direction, en janvier 2012.
- Il importera de prendre une décision cette année, car il faudrait alors prévoir plus d'espace pour l'événement de 2014.

Résolution : Explorer la possibilité de tenir un congrès conjoint avec l'International Association for Counselling (IAC) en 2014.

**Proposée par Erin Crossland. Appuyée par George Dunne.
ADOPTÉE.**

13. Counselling and Psychotherapy Association of Commonwealth Nations (CPACN)

- Lorna fit état d'un conflit d'intérêts concernant ce point de l'ordre du jour.
- Elle a fourni de l'information puis s'est retirée de la salle de réunion. L'ACCP a été invitée à participer à la première réunion de la Counselling and Psychotherapy Association of Commonwealth Nations.
- Cet organisme a pour mandat d'encourager la coopération multinationale par le dialogue et l'apprentissage fondés sur l'appréciation des différences et de la compréhension commune en ce qui a trait à la profession du counseling et de la psychothérapie, tout particulièrement en ce qui touche aux besoins dans les domaines de la santé mentale et de l'aide humanitaire.
- L'objectif de cette association est de proposer une approche ciblée visant à :
 - développer des partenariats avec des organismes d'optique commune sur des questions ayant trait au bien-être positif;
 - étudier des applications pratiques en matière de counseling et de psychothérapie éthiques;
 - faire progresser la compréhension et le perfectionnement de la profession de counseling et de psychothérapie;
 - s'occuper des besoins de services sociaux en matière de counseling et de psychothérapie lors des crises humanitaires;
 - offrir des réponses éthiques et responsables aux besoins de counseling et de psychothérapie;
 - fournir une plateforme pour les discussions en table ronde des problèmes auxquels font face les associations membres;
 - développer une communauté sûre et bienveillante à l'intention des associations de counseling et de psychothérapie au sein de laquelle elles pourront discuter des enjeux du développement et partager les résultats de leurs recherches et leurs connaissances;
 - soutenir la mise en place d'associations de counseling et de psychothérapie dans les différentes nations;

- L'organisme est structuré comme suit :
 - les pays fondateurs sont Hong Kong, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande;
 - les membres fondateurs ont un droit de veto;
 - chaque pays a deux voix, peu importe le nombre d'associations membres;
 - trois délégués de la profession provenant de chaque territoire de compétence ont droit de siéger à l'Assemblée générale;
 - le Président ne représente pas un pays;
 - le Président n'a pas droit de vote, sauf en cas d'impasse;
 - le Président peut alors user de son vote prépondérant.
- Lors de la rencontre en novembre 2011, le Comité directeur nomma Philip Armstrong à la présidence et Lorna Martin, secrétaire générale.
- Cet organisme est encore à l'étape de la formation.
- Toutes les résolutions ont été adoptées en principe lors de la réunion.
- Le représentant de chaque pays doit revenir devant les membres de son CA et déterminer si ceux-ci sont d'accord avec le travail accompli jusqu'ici.
- On nota que l'ACCP préférerait que le droit de veto soit aménagé de manière à ce que les pays fondateurs ayant une majorité de voix en disposent.
- Il est important que les pays fondateurs aient le droit de veto afin de s'assurer que l'attitude positive et la norme de courtoisie qui ont été mises en place à l'origine soient maintenues.
- Le titre de l'organisme lui permettra de formuler diverses demandes de subventions, notamment auprès de l'UNESCO.
- Une fois formé en tant qu'association, l'organisme souhaite amener chaque pays membre à tenir, lors de ses congrès, des ateliers précongrès sur les secours en situation de catastrophe.
- L'objectif de cette démarche est de nous aider à aider les autres.
- On prévoit que les cotisations seront fondées sur le nombre de membres des organismes et établies au prorata. Les cotisations des plus grands organismes serviront à permettre aux plus petits pays du Commonwealth de siéger à la table.
- L'organisme élaborera aussi un ensemble de critères d'admissibilité des membres.
- Philip Armstrong a accepté de mener une recherche afin de déterminer quel pays présente les meilleures règles fiscales pour les organismes sans but lucratif.
- Il est fort possible que l'ACCP devienne le secrétariat, car au Canada, les organismes sans but lucratif ne paient pas d'impôt.
- La prochaine rencontre en personne pourrait se tenir lors du Congrès de l'ACCP à Halifax, en mai 2013.
- Si la rencontre ne se tient pas à Halifax, elle pourrait avoir lieu lors du Congrès des pays côtiers du Pacifique, qui se tiendra à Sarawak, dans l'île de Bornéo, à l'automne 2013.
- Au Canada, l'ACCP devra mettre en place un mécanisme pour communiquer avec d'autres associations du pays, en se fondant sur le critère du nombre de membres qu'il reste encore à définir.
- Il serait utile d'obtenir une voix consensuelle de la part des provinces.
- Ron Lehr fit office de Président.
- Une discussion s'ensuivit au sein du CA.

Résolution : Accepter en principe de rester à la table en tant que nation fondatrice de la CPACN.

**Proposée par Trish McCracken. Appuyée par Miriam Duff.
ADOPTÉE.**

- Lorna réintégra la réunion et reprit la présidence.

14. Projet d'évaluation nationale

- Lorna Martin et Barb MacCallum indiquèrent un conflit d'intérêts concernant cette question.
- Lorna expliqua qu'elle allait fournir de l'information au CA, puis elle et Barb allaient quitter la salle afin de permettre aux membres du CA de discuter librement.
- Le projet d'Évaluation nationale respecte l'objectif fixé de tenir un test pilote en janvier 2012.
- Il semble que les ordres professionnels accepteraient mieux l'évaluation si elle était développée par une entité indépendante.
- Actuellement, le financement provient de RHDCC, et donc le développement s'effectue de façon indépendante.
- On a convenu qu'il serait possible de mettre en place pour l'Évaluation nationale un groupe indépendant comme celui qui fut créé dans le cadre du CAPFC, afin d'indiquer clairement au public que l'évaluation n'est pas biaisée en faveur d'une quelconque organisation et qu'il s'agit d'une entité autonome.
- Lorna a rédigé un document qui explique l'organisation et le mandat du Canadian Centre for Competency Assessment / Centre canadien pour l'évaluation des compétences.
- Le Centre s'inspire du modèle du CAPFC.
- Le document fut distribué au Conseil d'administration.
- Lorna et Barb se sont ensuite retirées de la salle de réunion. Ron Lehr fit office de Président.
- Une discussion s'ensuivit au sein du CA.

Résolution : Accepter le mandat pour la création du Centre canadien pour l'évaluation des compétences.

**Proposée par Serge Hall. Appuyée par Michel Lefebvre.
ADOPTÉE.**

- Lorna et Barb réintégrèrent la réunion et Lorna reprit la présidence.

15. Certification ACCP des conseillers d'orientation

- Les conseillers d'orientation risquent de ne pas être reconnus par les ordres professionnels dans la plupart des provinces.
- La Fondation canadienne pour le développement de carrière a été consultée et soutient la démarche d'élaboration d'une certification à l'intention des conseillers d'orientation, surtout que l'on procède actuellement à la mise à jour des normes et des lignes directrices.
- Il pourrait alors s'agir d'un titre de spécialisation apposé après l'obtention du CCC.

- On a demandé au CA d'étudier la possibilité du certificat en tant que projet afin de définir les prochaines étapes.

16. Travaux sur des projets et en comités

- Les membres du CA se répartissent en deux groupes pour discuter de leurs travaux sur des projets et au sein de comités.
- Les comptes rendus seront présentés le 20 novembre 2011.

Le dimanche 20 novembre 2011

17. Révision du plan stratégique

- Lorna a passé en revue le Tableau de planification stratégique et précisa les progrès accomplis à ce jour dans chacune des activités.

18. Vision 2020

- Lorna demanda aux membres du CA de consacrer quelques minutes à réfléchir à la vision qu'ils ont de l'ACCP jusqu'à l'année 2020.
- Voici les visions qui furent décrites :
 - La réglementation est implantée partout au pays. D'autres ont avancé que le pays serait réglementé à 75 %.
 - Force
 - L'ACCP serait impliquée dans des projets internationaux, nationaux et provinciaux.
 - Il y aurait de la collaboration et du respect mutuel entre les professionnels.
 - Les conseillers auraient acquis un siège à la table.
 - Il y aurait plus de diversité autour de la table du Conseil.
 - Les Premières Nations seraient représentées au CA.
 - Le CA serait le moteur de l'Association.
 - La créativité au sein de la profession serait induite par le Conseil.
 - Le CA et les membres seraient remplis d'espoir.
 - Les réunions en personne s'effectueraient de façon électronique.
 - L'apprentissage, la recherche et la facilitation constitueraient les principales activités du CA.
 - Les termes de connectivité, de détermination, de productivité et d'habilitation trouveraient un écho au sein du CA.

19. Congrès de recherche de l'ACCP

- On discuta la possibilité de tenir un congrès de recherche
- De préférence, l'événement se tiendrait dans une université se trouvant à l'autre bout du pays par rapport au lieu choisi pour le congrès de mai.
- Le congrès durerait deux jours, se tiendrait la fin de semaine.
- Il consisterait en des présentations, des séances concomitantes (3 au maximum) et de possibilités de réseautage; il y aurait aussi des séances de présentation par affiches.
- Ce serait une excellente occasion pour les superviseurs et les étudiants de présenter leurs recherches.
- Il faudrait mettre sur pied un comité de programmation.
- Les frais d'inscription au congrès devraient rester le plus bas possible, soit peut-être 150 \$ pour les non-étudiants et 75 \$ pour les étudiants.
- Le Siège social étudiera la possibilité de tenir le premier congrès à Ottawa, durant l'automne 2012.
- On élaborera un plan et des projections de coûts.
- Le plan sera ensuite présenté au Comité de direction, puis au CA s'il semble réalisable.

20. Finances

- Miriam Duff a demandé au Siège social de produire un rapport trimestriel à l'intention des administrateurs afin de leur indiquer combien il leur reste d'allocation.
- Le Siège social évaluera la possibilité d'adresser ce rapport trimestriel.
- On demanda aussi de faire parvenir à la Présidente un état trimestriel portant sur son allocation de présidente.

21. Congrès 2011

- Les trois coprésidents du Congrès 2011 de l'ACCP (Wes Moore, Hope Burke, Suzanne More Kerr) ont assisté au repas du CA et ont reçu le chèque représentant la portion payable à la RCN à même les profits tirés du congrès.
- On a pris une photographie commémorative de ce moment.

22. Comptes rendus des comités et projets

Projet d'initiative nordique

- Blythe, George, Miriam et Sarah ont travaillé à un projet destiné à engager davantage les membres qui vivent en régions nordiques.
- Le compte rendu de leurs activités se trouve dans la trousse des administrateurs.
- Le comité a adressé une série de questions à tous les membres qui vivent dans le Nord.
- Voici ce qu'on a constaté :
 - Plus d'accès à la supervision : cette demande varie beaucoup d'une région à l'autre. Le Nunavut réclame plus de supervision, mais cette demande est moins grande au Yukon.
 - Possibilités de développement professionnel
 - Plus de formation en personne
 - Du perfectionnement professionnel traitant des thèmes tels que les relations duelles, le sentiment d'être examiné de près (fishbowl effect), la conciliation travail et vie personnelle, la pénurie de références, la lourdeur de la charge de travail, les questions de visibilité, la perception stéréotypée des gens du Sud.
- Le comité formula les recommandations suivantes :
 - Resserrer les liens avec les universités et les collectivités nordiques afin de recueillir plus d'information.
 - Obtenir des fonds pour la tenue de conférences téléphoniques favorisant plus de réseautage.
 - Dresser une liste de ressources à l'intention des membres des régions nordiques et la mettre bien en vue dans le site Web.
 - Mettre en place des fils de discussion en forum pour les membres nordiques.
 - Mettre en place une fonction permettant l'envoi de messages du forum à une fréquence quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, selon la préférence du participant.



- Étudier la possibilité de fournir un accès à des bases de données comme EBSCOHOST.
- Développer des webinaires spécialisés en fonction des besoins de perfectionnement professionnel de cette communauté.
- La prochaine étape de ce comité consistera à rédiger une fiche d'information et à définir le type de financement requis et à présenter le tout au CA.

Compte rendu du Comité de gouvernance

Membres : Ron Lehr (président), Blythe Shepard, Beth Robinson, Martin Reid, Michel Lefebvre

- Le Comité de gouvernance se penche actuellement sur deux dossiers :
 - La révision de la structure et de la composition du CA de l'ACCP;
 - L'étude de la possibilité de former un Conseil canadien des associations de counseling.
- Ron indiqua que l'étude de la possibilité de mettre en place un Conseil canadien des associations de counseling ne constitue pas nécessairement un enjeu de gouvernance, mais plutôt un aspect qui devra revenir pour étude à la table du CA ultérieurement.
- Le Comité de gouvernance passe aussi en revue la structure et la composition du CA.
- La structure actuelle est le produit de l'évolution de l'Association au Canada.
- Répond-elle encore à nos besoins eu égard à la vocation de formulation de politiques plutôt que de groupe de travail?
- Le CA de l'ACCP comporte à la fois une représentation géographique et linguistique.
- Le Conseil de l'ACCP ne compte pas de représentant autochtone dans sa structure actuelle. Le terme Autochtone doit désigner des groupes comme les Premières Nations (y compris les Inuits) et les Métis.
- Parmi les questions à l'étude, citons : La représentation linguistique actuelle au sein du Conseil de l'ACCP répond-elle aux besoins des membres francophones dans l'ensemble du Canada et aux besoins de l'ACCP? Devrait-on prévoir une représentation nordique au sein du Conseil d'administration de l'ACCP?

Résolution : Rechercher de l'assistance et explorer d'une manière culturellement acceptable les voies qui nous permettraient d'améliorer la représentation autochtone au sein de l'ACCP. Le terme Autochtone doit désigner des groupes comme les Premières Nations (y compris les Inuits) et les Métis.

**Proposée par Ron Lehr. Appuyée par Beth Robinson.
ADOPTÉE.**

Compte rendu du Comité sur la réglementation et les politiques

Présences : Michel Lefebvre, Trish McCracken, Barb MacCallum, Lorna Martin

Nouveaux membres : Deborah Wood Salter, Lilli Janzen et Beth Robinson.

- Le Comité a recueilli de l'information sur la situation dans chacune des provinces soumises à une législation portant sur une réglementation provinciale.
- Lorna a fourni au Comité un relevé des situations qui prévalent actuellement dans les diverses provinces, chacune étant unique. On trouve un sommaire en format PowerPoint sur le site Web de l'ACCP.
- L'ACCP assure un suivi des activités politiques provinciales afin d'aider les membres à mieux comprendre ce qui se déroule dans leurs régions. Le Comité tente de comprendre les similarités et les différences entre les provinces.



- Les membres du Comité se sont demandé quel est le lien entre les similarités et les différences par rapport à l'action de l'ACCP.
- Les organismes provinciaux font des pressions, tandis que l'ACCP ne le fait pas, mais nous pouvons siéger dans des comités et étudier la possibilité d'influencer les recommandations fédérales à l'endroit des provinces concernant la santé et le counseling ou la psychothérapie.
- L'ACCP appartient au Groupe d'intervention action santé (HEAL) et à l'ACÉ (Association canadienne d'éducation). Bientôt, l'ACCP entend se joindre à l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (CAMIMH).
- Nous avons tenté de nous impliquer auprès de l'ACSM (Association canadienne de santé mentale) à Toronto, mais nous n'avons reçu aucune invitation. On a également discuté du Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH).
- Discussion sur la possibilité de produire des documents d'information ou une trousse de sensibilisation pour chacune des provinces et chacun des membres – information sur le site Web du Symposium national.
- Discussion de l'effet des changements de gouvernements et de mandats.
- Discussion sur la possibilité de rechercher de l'information actualisée qui serait utile aux démarches des provinces et territoires intéressés à entreprendre la réglementation de la profession.

Recommandations

- R-1 Demander aux membres du CA en provenance du Québec, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick de s'impliquer au sein de ce comité afin d'assurer une représentation plus équilibrée.
- R-2 Que le Siège social de l'ACCP informe l'ACCP au sujet de notre implication actuelle au sein de comités liés à la santé mentale et nous fournisse, si possible, une liste des agences que nous pourrions approcher afin d'étendre l'influence de l'ACCP au chapitre des possibilités de pressions auprès du Fédéral.
- R-3 Faire des recherches et étudier la possibilité de produire une nouvelle trousse ou des modèles destinés aux membres des provinces où l'on travaille actuellement à la réglementation ou dans d'autres provinces ou territoires susceptibles de s'impliquer à l'avenir dans des lois sur l'inscription et les permis.

- On a souligné qu'il pourrait être difficile de produire une trousse de sensibilisation, car chaque province présente une situation unique en ce qui a trait au processus de réglementation.
- Il faut aussi faire preuve de prudence en ce qui concerne la synchronisation et l'approche en matière de sensibilisation à la réglementation.
- Il faut en effet respecter l'autonomie des provinces et territoires, ainsi que des personnes intéressées à la réglementation de la profession. Il importe d'être disponible lorsqu'on reçoit une invitation.

Comité des prix d'excellence

Membres : Sarah Holland, Erin Crossland



- Barb MacCallum a passé en revue le processus d'attribution des prix d'excellence de l'ACCP et les prix à décerner en 2012.
- La principale tâche consiste actuellement à recruter une personne pour présider à chacun des prix.

Projet sur les prix d'excellence

Présences : Trish McCracken

L'équipe chargée du projet sur les prix d'excellence a formulé les recommandations suivantes :

- Modifications au site Web : l'équipe recommande que la section du site Web consacrée aux prix et bourses soit améliorée en faisant ressortir en couleur les noms des prix et bourses et en affichant les critères.
- Que le Conseil étudie la possibilité de modifier le libellé du prix Membre honoraire à vie de l'ACCP, de manière à remplacer « Association » par « ACCP » afin d'indiquer plus clairement qu'il s'agit de l'ACCP.
- Que le Conseil étudie la possibilité de retirer les gratifications financières des Prix ACCP de contribution professionnelle, afin que la reconnaissance, et non l'argent, soit la principale source de motivation.
- Que le Conseil discute du Prix ACCP de contribution professionnelle afin d'éclaircir la mention « au Canada ». Celle-ci peut-elle être interprétée dans le sens de « régional » ou bien l'ACCP devrait-elle prévoir un autre prix pour souligner les contributions dans les régions?
- Que le Comité de direction aide les membres du CA à comprendre la justification des prix et bourses qui sont attribués tous les deux ans.
- Que l'ACCP étudie la possibilité de décerner le Prix de conseiller praticien chaque année en tant que prix de reconnaissance.
- Que l'ACCP étudie la possibilité de décerner un nouveau prix à compter de 2012, qui sera déterminé par l'ensemble du CA et qui visera à reconnaître la section la plus active; on le décernera chaque année sous la forme d'un certificat de reconnaissance à chaque membre du comité de direction de la section lauréate.
- Que l'ACCP étudie la possibilité de décerner un nouveau prix lors du Congrès de Niagara (2015); on le nommerait Prix du président sortant pour le bénévolat dans le domaine de la thérapie des traumatismes et les candidatures seraient examinées par les anciens présidents, qui détermineraient le lauréat.
- Que les sections soient encouragées à mettre en place des prix et bourses, comme le font actuellement la Section de la C.-B., ainsi que les sections Formateurs de conseillers et Développement de carrière.

Discussion

- Au sujet du moment choisi pour décerner les prix et bourses : Lorna suggère que les lauréats des principaux prix et bourses les reçoivent immédiatement avant les conférences principales prévues au Congrès. Ces lauréats seraient alors reconnus, à titre informatif, lors du banquet. Cela pourrait contribuer à mieux faire connaître les prix et bourses auprès des membres, tout en réduisant la durée de leur

présentation lors du banquet et en permettant l'interprétation simultanée (anglais/français).

- Au sujet des sommes offertes. Devrait-on associer des sommes plus considérables aux prix et bourses?
- Au sujet des prix et bourses décernés tous les deux ans – cette formule était conçue en raison de la difficulté d'attirer des candidats.
- On discute d'autres formes que le certificat.
- Comparaison avec d'autres associations. On a effectué une recherche pour déterminer si les prix et bourses de l'ACCP étaient suffisamment élevés et s'il existe d'autres méthodes de reconnaissance des lauréats.

Projet de crédits d'éducation permanente

Membre : Martin Reid

- Martin va continuer d'examiner le dossier et nous fera ses commentaires lors de la prochaine téléconférence du CA (le 15 décembre 2011)

Compte rendu du Projet de certification des conseillers d'orientation

Membres : Lilli Janzen, Serge Hall, Michel Lefebvre

- Le groupe a passé en revue les exigences du titre de CCC et les normes et lignes directrices applicables à la spécialisation de conseiller d'orientation.
- Ils ont discuté à savoir s'il fallait considérer comme une exigence préalable à cette spécialisation le fait de détenir le titre de CCC.

Recommandations :

- Obtenir plus d'information auprès de Kim Hollihan (présidente, Section du développement de carrière)
- Quels sont les besoins et les perspectives de la Section?
- Déterminer par discussion si cette action pourrait avoir une influence positive sur l'effectif des membres de l'ACCP.
- Ce projet se présente en deux volets :
 - Les membres déjà détenteurs du CCC et qui souhaitent obtenir une spécialisation de conseiller d'orientation
 - Les membres qui ne sont pas CCC et qui souhaitent obtenir une certaine reconnaissance en tant que spécialistes du développement de carrière.
- Dans certaines provinces, on offre déjà une certification de conseiller d'orientation et il existe une certification mondiale, mais pas de certification nationale.
- Le comité a besoin de plus d'information et communiquera avec Kim Hollihan.

Compte rendu du Comité de certification

Membres présents : Blythe Shepard, Michel Lefebvre

- Blythe fit remarquer que le comité se penchait sur un certain nombre de questions et se reporta à son compte rendu.



- L'une des questions concerne plus particulièrement le counseling par téléphone et d'autres méthodes de prestation de services électroniques.
- Blythe a rédigé un document d'information qu'elle a distribué aux membres du groupe de travail sur le projet.
- Ce document d'information contenait un sommaire des commentaires reçus par Blythe de la part de formateurs de conseillers au sujet des avantages et des inconvénients du counseling en ligne et téléphonique.
- On a demandé au groupe de travail sur le projet de lire la documentation (le document sur le counseling en ligne en provenance du conseiller juridique et le sommaire des commentaires reçus des formateurs de conseillers), puis d'élaborer une politique qui sera examinée par le Comité de certification et les Formateurs de conseillers.

23. Suivi du procès-verbal

Déclarations à l'intention des membres

- Il serait utile de produire une déclaration concise à l'intention des membres, leur indiquant ce qu'ils peuvent inscrire dans leur site Web et sur leurs cartes professionnelles.

Structure des réunions des comités et des projets

- Selon Trish, il serait utile de structurer le travail en comités et sur les projets en segments de 45 minutes.

24. Prochaine réunion

- La prochaine réunion se tiendra par téléconférence le 15 décembre 2011 à 13 h (HNE).

25. Clôture de la réunion

Résolution : Clôturer la réunion.

**Proposée par George Dunne. Appuyée par Sarah Holland.
ADOPTÉE**

Présidente

Date

RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS

Résolution : Adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**Proposée par Michel Lefebvre. Appuyée par Serge Hall.
ADOPTÉE.**

Résolution : Adopter le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2011, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par George Dunne. Appuyée par Erin Crossland.
ADOPTÉE.**

Résolution : Approuver la version de mai 2011 des statuts et règlements de la Section des conseillers en milieu scolaire comportant les réaménagements recommandés.

**Proposée par Beth Robinson. Appuyée par Deborah Wood Salter.
ADOPTÉE.**

Résolution : Retourner au comité de direction de la Section des formateurs de conseillers son projet de Statuts et règlements généraux de mai 2011 et demander que soient apportées les modifications suggérées. Les Statuts et règlements généraux pourront être soumis lors d'une réunion subséquente du CA.

**Proposée par Serge Hall. Appuyée par Martin Reid.
ADOPTÉE.**

Résolution : Que l'ACCP mette sur pied un Fonds d'aide aux sections, le Comité de direction devant se charger d'en établir les règles d'administration et de gestion financière.

Résolution : Accepter la structure du Fonds d'aide aux sections, telle que présentée.

**Proposée par Michel Lefebvre. Appuyée par Trish McCracken.
ADOPTÉE.**

Résolution : En réponse à la proposition formulée lors de l'AGA de l'ACCP en mai 2011 visant à ce que l'ACCP fournisse des cartes professionnelles aux membres certifiés qui en feraient la demande, le Conseil confirme la pratique de distribution de cartes professionnelles de l'ACCP uniquement aux membres du CA et aux présidents des sections, conformément au Code de déontologie de l'ACCP.

**Proposée par Miriam Duff. Appuyée par Erin Crossland.
ADOPTÉE.**

Résolution : Les exigences de CÉP sont fondées sur un cycle de trois ans. À compter de septembre 2012, tous les nouveaux membres de l'ACCP devront obtenir 36 crédits d'éducation permanente tous les trois ans. Dans le cas des membres existants, l'exigence de 36 CÉP entrera en vigueur au début de leur prochain cycle de 3 ans, afin de permettre la préparation et la planification de leur formation.

Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Ron Lehr.

ADOPTÉE.

Résolution : Explorer la possibilité de tenir un congrès conjoint avec l'International Association for Counselling (IAC) en 2014.

**Proposée par Erin Crossland. Appuyée par George Dunne.
ADOPTÉE.**

Résolution : Accepter en principe de rester à la table en tant que nation fondatrice de la CPACN.

**Proposée par Trish McCracken. Appuyée par Miriam Duff.
ADOPTÉE.**

Résolution : Accepter le mandat pour la création du Centre canadien pour l'évaluation des compétences.

Proposée par Serge Hall. Appuyée par Michel Lefebvre.

Résolution : Rechercher de l'assistance et explorer d'une manière culturellement acceptable les voies qui nous permettraient d'améliorer la représentation autochtone au sein de l'ACCP. Le terme Autochtone doit désigner des groupes comme les Premières Nations (y compris les Inuits) et les Métis.

**Proposée par Ron Lehr. Appuyée par Beth Robinson.
ADOPTÉE.**

Résolution : Clôturer la réunion.

**Proposée par George Dunne. Appuyée par Sarah Holland.
ADOPTÉE**

RÉSUMÉ DES TÂCHES

N° de tâche	N° de réf.	Tâche	Date	Responsabilité
1	4	Étudier la possibilité de rabais pour des groupes d'étudiants participant à un webinaire.	Dès que possible	Siège social
2	4	Étudier la possibilité d'un stand gratuit ou au rabais pour la Section justice sociale lors du congrès.	Dès que possible	Siège social
3	6	Communiquer à la Section des conseillers en milieu scolaire les suggestions au sujet de ses statuts et règlements généraux.	Dès que possible	Siège social
4	7	Communiquer à la Section des formateurs de conseillers les suggestions au sujet de ses statuts et règlements généraux.	Dès que possible	Siège social
5	8	Adapter le compte rendu sur les PAE en vue d'une diffusion grand public		
6	9	Publiciser le Fonds d'aide aux sections	1 ^{er} fév. 2012	Siège social
7	11	Communiquer aux membres les modifications des CÉP	Dès que possible	Siège social
8	12	Examiner la possibilité de prévoir plus d'espace pour un congrès 2014 élargi	Dès que possible	Siège social
9	12	Faire un suivi en janvier auprès de l'IAC	Janvier 2012	Ron Lehr
10	19	Étudier la possibilité de tenir un congrès de recherche et élaborer un plan	Dès que possible	Siège social
11	20	Étudier la possibilité de publier des états financiers trimestriels des administrateurs et un rapport trimestriel discrétionnaire de la Présidente.	Prochain trimestre	Siège social
12	22	Étudier les demandes du Projet d'initiative nordique	Dès que possible	Siège social
13	22	Modifier le site Web d'après les deux premières recommandations du Projet des prix et bourses	Dès que possible	Siège social
14	23	Créer une déclaration concise à l'intention des membres, leur indiquant ce qu'ils peuvent inscrire dans leur site Web et sur leurs cartes professionnelles	Dès que possible	Siège social
15	22	Communiquer avec la Section du développement de carrière au sujet de la certification des conseillers d'orientation	Dès que possible	Membres du projet
16	22	Fournir de l'information au Comité de certification au sujet du counseling téléphonique et des autres modes de pratique.	Dès que possible	Membres du Conseil
17	22	Que le Siège social de l'ACCP informe l'ACCP au sujet de notre implication actuelle au sein de comités liés au n°2 ci-dessus et nous fournisse, si possible, une	En cours	Siège social



		liste des agences que nous pourrions approcher afin d'étendre l'influence de l'ACCP au chapitre des possibilités de pressions auprès du Fédéral.		
--	--	---	--	--